

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 1 ^{er}					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GEL.
6 heur.	16 d. au- du mat. dessus	73 deg.	27 pou. 5 lign.	Ouest.	Pluie.
Midi...	18 d. au- dessus	70 deg.	27 pou. 5 lign.	Idem.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.		Nouvelle lune.	
21 min.	0 min.	59 min.		2	

Lyon, 1^{er} septembre 1837.

Bien, à midi précis, a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles de la Société pour l'instruction élémentaire. Cette intéressante cérémonie avait réuni une foule immense qui se pressait dans la vaste salle de la bibliothèque; c'était là une véritable fête populaire, car il était bien aux enfants du peuple que des récompenses soient être décernées. Autour de la salle étaient exposés les travaux des élèves : cartes, plans, épreuves, dessins d'architecture et d'ornement, la plupart remarquables par la finesse de l'exécution; et sur l'estrade, des travaux de couture et de broderie dus aux élèves des écoles de filles, les dames voisines de cette estrade ont pu examiner à loisir.

À droite de l'estrade, étaient placés dans un ordre parfait, et qui, dans le cours de cette longue cérémonie, a permis à désirer, les enfants et les adultes hommes, les petites filles et les adultes femmes; au fond les élèves des écoles normales appelés aussi à recevoir publiquement le fruit de leurs travaux de l'année, en attendant qu'ils obtiennent les brevets de capacité qui leur permettront de se livrer à leur industrie.

À l'ouverture de la séance, M. Chinard, adjoint, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Il y a deux siècles à peine que les avantages de la naissance ont tenu lieu de tous les autres, et que le premier des principes empruntait le masque de Thalie pour stigmatiser les gens de qualité, qui pensaient avoir hérité avec leurs parents d'un brevet de capacité, qui croyaient, en un mot, avoir tout sans avoir rien appris.

La protection de Louis XIV pour les hommes de lettres, les titres qu'il répandit sur eux, l'estime et l'admiration que leur surent acquérir, rehaussèrent bientôt le prix du savoir; leur des titres et des dons de la fortune fut mise en balance avec les trésors de la science, et plus d'une fois l'illusion du sang eut à pâlir devant celle du génie.

En même temps que s'opérait un mouvement favorable au développement de l'intelligence, un problème nouveau se présentait à résoudre : Toutes les classes doivent-elles être appelées à jouir des avantages de l'instruction? Ce flambeau précurseur doit-il briller dans toutes les mains et répandre les lumières parmi les masses? Ne serait-ce pas préparer la ruine de la société?

La question grave n'a cessé d'être débattue pendant le dix-huitième siècle; elle fut, pour ainsi dire, soulevée par de La Harpe, dans un réquisitoire ayant pour but d'engager le roi de Bretagne à demander au roi une réforme de l'éducation; s'écriait que les collèges étaient déjà trop nombreux, que les institutions primaires venaient pour achever l'ordre. Le temps, ce juge vénérable et sans passions, qui prononce toujours d'après les lois de l'expérience, rendit un arrêt en faveur de l'émancipation de l'esprit.

Où, le peuple est appelé à recevoir les lumières, l'éclaircissement on se rend meilleur. Quelle que soit la force de nos passions, a dit un poète latin, l'homme parle à l'homme, s'il veut se prêter à recevoir l'instruction.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de se féliciter de ce que la raison sur les préjugés, à vous dont la bienveillance a su s'imposer, pour l'obtenir, de généreux efforts. C'est à la Société chargée de répandre l'instruction primaire qu'il convient de s'en enorgueillir; à cette Société le zèle ne connaît aucun obstacle et la persévérance n'est pas plus assurée vers le but qu'elle s'est proposé : l'émancipation de l'intelligence. Hommes philanthropes et éclairés qui avez accepté cette honorable mission, nos éloges seraient ici

Grand-Théâtre.

Mlle FALCON. — LA DIRECTION.

On ne peut-être quelques susceptibilités; mais les opinions que nous allons émettre sont la majeure partie du public qui fréquente notre théâtre. Nous parlerons donc dans l'intérêt général de la direction, qui nous semble se tenir jour en jour dans une voie fautive et pernicieuse.

En premier lieu, on s'est plaint grandement de l'augmentation du prix des places du parterre pendant les représentations de Nourrit et de Mlle Falcon. Selon nous, ces augmentations sont justes, car le peuple, qui apporte son denier à la représentation, a droit à une place au parterre. C'est à lui d'élever le prix à trois francs, et non à celui du parterre du Grand-Opéra. Augmenter, si vous voulez, le prix des premières galeries, c'est prendre aux riches; mais le parterre appartient à tout le monde, et l'exploitation théâtrale n'est qu'une entreprise particulière. Le directeur, nous le répétons, n'agit que d'après la permission de la ville; mais qui dispose des fonds de tous, ne doit-elle pas songer à l'intérêt de tous?

Ensuite, à quelques questions d'art et de goût, et demandant on nous débarrassera du pitoyable répertoire qui, en quatre fois par semaine, fait de notre Grand-Théâtre un lieu de solitude. Force majeure est quelquefois à l'œuvre, mais qu'un spectacle médiocre; mais quand on a, dans un spectacle, ce qu'on est censé avoir, opéra, comédie, ballet, on ne peut pas se dispenser de composer des spectacles moins intéressants.

Enfin, on nous reproche de ne pas représenter, mais actuellement, excepté les *Huguenots*,

superflus; vous avez déjà recueilli les bénédictions du pauvre, elles sont pour vous le plus doux des encouragements.

Outre le bien qu'ont produit vos efforts et vos succès, il en est naturellement résulté un autre, celui de faire naître entre les écoles, qui emploient des systèmes différents, une noble émulation, une louable rivalité qui a singulièrement amélioré l'enseignement et perfectionné les méthodes. L'expérience a déjà consacré par des succès les avantages de celle où des élèves se renvoient mutuellement les rayons de la lumière qu'ils ont reçue d'un maître commun, où l'enfant donne à l'enfant des leçons peut-être plus favorablement accueillies, plus promptement comprises et plus facilement retenues. Le temps nous dira quelque jour si ce moyen est le plus propre à ouvrir l'esprit et à y jeter plus profondément des semences d'instruction; il nous apprendra si ce mode d'enseignement doit emprunter aux autres quelque amélioration nouvelle, ou s'il est le dernier degré où l'on puisse espérer de s'élever. Quel que soit à cet égard le jugement de l'avenir, un résultat favorable aura été obtenu; l'instruction aura été répandue chez un grand nombre; le zèle des instituteurs aura été stimulé, la voie des améliorations ouverte, et c'est à vous, Messieurs, que ce bienfait sera dû.

Jeunes élèves qui avez été appelés et qui peut-être êtes encore destinés à recueillir les fruits de soins si paternels, efforcez-vous par votre conduite et votre application de récompenser la sollicitude empressée de vos maîtres. Pendant qu'il en est temps, que votre âme se pénètre des meilleurs principes. Un vase, dit un ancien, conserve long-temps le parfum de la première liqueur qui y a été versée.

L'avantage dont vous jouissez fut refusé aux parents de la plupart d'entre vous : plusieurs sans doute se privent du secours de vos jeunes bras, s'imposent des sacrifices pour vous procurer les bienfaits d'une instruction dont ils sentent tout le prix; que leur conduite à votre égard soit pour vous un nouveau motif de leur vouer un amour que la nature vous impose comme la plus douce de ses lois.

Jeunes élèves, bientôt vous commencerez vos premiers pas dans le monde; l'éducation et l'instruction que vous avez reçues vous prêteront leur précieux secours dans la route que vous avez à suivre; elles peuvent vous conduire à l'aisance si vous ne perdez de vue que, pour prospérer, le savoir doit être accompagné de l'ordre et du travail. Oh! si vous êtes assez heureux pour suivre ces sages préceptes et voir la fortune vous sourire, rappelez-vous sans cesse les hommes généreux dont les soins, dont les sacrifices furent la cause première de vos succès : la reconnaissance, cette vertu des âmes nobles, rehausse le mérite de celui en qui elle brille et le rend digne du bonheur dont il jouit.

Ce discours, accueilli par de vifs applaudissements, a été suivi par celui de M. Terme, président de la société, qui s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Après l'éloquente parole que vous venez d'entendre, je pourrais, je devrais peut-être garder le silence; mais ma voix vous est connue, et l'honneur de présider la société qui a fondé tant d'utiles établissements m'impose un fardeau qui, plus que jamais, me paraît aujourd'hui difficile à porter. Qu'il me soit donc permis de jeter un coup d'œil rapide sur les progrès de l'enseignement élémentaire dans cette ville, sur la manière dont le pouvoir, dont les citoyens les plus éclairés ont rempli leur devoir vis-à-vis de la génération à instruire, et de dire à cette génération quelles sont les obligations qu'elle s'est imposées, en recevant les lumières qui lui ont été offertes, et quelle est la double dette qu'elle a contractée, soit envers les pays, soit envers elle-même.

Il suffit de jeter un regard en arrière pour reconnaître les progrès que l'enseignement élémentaire a faits parmi nous. Il y a trente ans à peine, les écoles de la ville de Lyon étaient peu nombreuses et presque désertes; les frères de la doctrine en avaient le monopole, et, tout en rendant justice à leur zèle, il nous sera peut-être permis de dire que, faute d'émulation,

nous ne voyons aucun opéra qui puisse faire recette après le départ de Mlle Falcon. Force est donc de songer à l'opéra comique; mais, pour cela, il faut un répertoire nouveau et des chanteurs, et nous n'avons ni chanteurs ni nouveau répertoire, les deux ou trois premiers sujets de notre grand opéra manquant de plusieurs qualités requises pour jouer l'opéra comique et s'y trouvant généralement mal à l'aise. Quant aux seconds sujets, en est-il beaucoup d'un talent vrai et assez varié pour être vus avec plaisir dans une foule de jolis ouvrages qui ne demandent que de l'esprit, de la tenue et un peu de voix?

Pour la comédie, comment parler d'une chose qui n'existe pas à Lyon pour le moment? Car est-ce jouer la comédie que de réciter à demi-voix quelques comédies bien vieilles qui ne sont plus de nos mœurs, qui n'ont rien d'actuel, qui, pour la plupart, n'ont qu'un mérite fort contestable, mais qui, à coup sûr, sont des plus soporifiques par la manière dont on les représente? Les comédies écrites depuis vingt ans pourraient attirer sans doute quelques personnes, beaucoup plus du moins que la *Femme juge et partie*, les *Deux Frères* et le *Mercurie galant*; mais, pour cela, il faudrait qu'on les jouât et qu'on eût des artistes qui portassent dignement l'habit ou les robes de nos hauts salons, qui eussent de la chaleur dans la diction, de l'élégance dans les manières, de la finesse dans le jeu, du mordant dans l'accentuation. Ce n'est pas que nous ne reconnaissions un véritable talent à plusieurs; mais ce qui manque surtout à notre comédie, c'est l'ensemble, un répertoire moderne, un jeune-premier, une jeune-première et un jeune-premier comique.

Quant au ballet, pure affaire de formes. Seulement nous demanderons quand on remplacera l'immortelle *Sylphide* et les éternels *Meuniers par la Lampe merveilleuse*, le *Diable boiteux*, ou l'*Ile des Pirates*.

Maintenant doit-on accuser le directeur seul de la pauvreté de notre répertoire? Nous ne le pensons pas, et nous savons faire la part des embarras et des difficultés sans nombre que

ils se gardaient bien de s'écarter des sentiers qu'une vieille routine leur avait depuis long-temps creusés. C'était aussi la routine qui tarifait les subventions publiques en faveur de l'instruction du peuple; et, bien qu'à cette époque notre ville, sortie de ses ruines, vit s'accroître rapidement sa population, les écoles primaires, comme les secours municipaux, restèrent stationnaires. Ainsi, de 1807 jusqu'à 1817, le budget de la ville fut constamment chargé de la même somme de 32,600 f. en faveur de l'instruction élémentaire; de 1817 à 1824, cette somme s'éleva à 35,000 f., et grandit lentement encore jusqu'à 1828; mais tout-à-coup, à cette époque, elle reçut un violent mouvement d'ascension, et elle était en 1830 de 49,600 f.

A quoi faut-il, Messieurs, attribuer ce redoublement de zèle, qui se montra si inopinément en 1828? A une cause bien simple, et que déjà vous avez tous devinée : à une noble émulation. Des citoyens pensèrent qu'ils pouvaient suppléer l'administration et se faire les dispensateurs de l'instruction dont elle se montrait si avare. Une société se forma avec un zèle, un entraînement admirables, et quinze cents souscripteurs vinrent doter la France d'écoles nouvelles, de nouvelles méthodes d'enseignement. L'impulsion donnée fut promptement suivie : les écoles des frères se multiplièrent; leur enseignement se perfectionna, et un ministre de la Restauration, dont le nom doit être prononcé par nous avec reconnaissance, M. de Vatimesnil, en accordant à la société d'instruction élémentaire une existence légale, donna un gage élevé de son impartialité et de son zèle éclairé pour l'instruction du peuple.

Le mouvement imprimé en 1828 reçut plus d'accélération encore par la révolution de juillet, et, dans la lutte qui s'éleva entre les anciennes méthodes et les méthodes nouvelles, toutes s'améliorèrent rapidement, et l'administration municipale, suivant l'impulsion donnée, mit les subventions au niveau des besoins, à mesure qu'ils se faisaient sentir. Aujourd'hui, la ville de Lyon accorde à l'enseignement primaire un secours annuel de 72,000 fr., et si à cette somme déjà si importante on ajoute les subventions que le département accorde à l'enseignement primaire dans la ville de Lyon depuis la loi de 1838, si on ajoute les revenus particuliers de la société élémentaire, on reconnaît que le secours de 32,000 fr. auquel se bornait la subvention municipale en 1817, a été plus que triplé, dans le court espace de vingt années.

Mais ce n'est point à des encouragements pécuniaires que se sont bornés les efforts de l'administration; sa surveillance est devenue plus active, l'intérêt qu'elle porte aux écoles s'est montré plus soutenu. Dans cette même enceinte, l'administration municipale a voulu que des couronnes fussent également distribuées aux enfants des écoles élémentaires et aux élèves du collège royal, faisant connaître ainsi qu'elle établissait entre tous une juste égalité. Grâce à lui en soient rendues! elle a bien compris les besoins de notre temps.

Le premier magistrat du département, par une inspection inusitée de toutes les écoles, a prouvé ce que l'instruction populaire avait à attendre de ses lumières et de son dévouement au bien public déjà si hautement apprécié.

Mais un témoignage d'intérêt d'un ordre plus élevé nous a été accordé. Le jeune prince héritier du premier trône du monde, du trône constitutionnel de France, a un instant oublié les douceurs d'un heureux hyménée pour vous offrir, jeunes enfants, un bienfait et une leçon : en vous accordant ces livrets de la caisse d'épargne, dans laquelle il a déposé pour vous une première mise de cent francs. Ce n'est pas seulement une somme d'argent qu'il a voulu vous accorder; mais, ce qui vaut mieux encore, il a désiré vous donner des habitudes d'ordre et d'économie, et, si vous en profitez, si votre exemple réagit autour de vous, son bienfait s'étendra sur tout votre avenir.

Ai-je besoin de vous dire qu'à la tête des propagateurs de l'instruction primaire sont venus se ranger les fonctionnaires de l'Université, dont le digne chef, M. le recteur, s'est toujours montré pour nous si plein de bienveillance? Ai-je besoin de dire que si quelques-uns de nos concitoyens, se reposant sur le zèle du pouvoir, ont montré moins d'ardeur pour la propagation de l'enseignement, les efforts, au contraire, de la com-

trouve l'accomplissement de ses volontés dans quelques mauvaises volontés et dans l'incapacité de plusieurs sujets que le public n'a point acceptés. — Mais, quoi qu'il en soit, la vérité est que le public se plaint et que son indifférence augmente chaque jour; — et si de prompts efforts, pour faire taire ces plaintes ou neutraliser cette indifférence, ne sont pas tentés et par le directeur et par les artistes, nous craignons de voir, avant peu, le Grand-Théâtre tout-à-fait désert. Il y a là une question de vie ou de mort.

Que les intérêts matériels de notre théâtre ne nous fassent pourtant point oublier Mlle Falcon. Le rôle de la Juive vient d'être ici pour elle l'occasion d'un immense succès. Par son chant si large, par son jeu si noble et si dramatique, par son expression si passionnée, elle a donné à Rachel une physionomie tout-à-fait nouvelle pour nous. Que d'admirables effets étaient jusqu'alors restés inaperçus à notre public! Tout le second acte dit par elle est d'un effet prodigieux. Siran a eu aussi d'heureuses inspirations, et s'est fait plusieurs fois applaudir : c'était justice. — Mlle Boveri, qui jouait Eudoxie, a été victime d'une sévérité qui nous a paru peu méritée. L'affiche avait annoncé qu'elle jouait ce rôle par complaisance, et pourtant on l'a impitoyablement sifflée à son entrée en scène. Pourquoi ne pas appeler le régisseur et lui demander quelques explications, avant de faire subir à l'artiste une humiliation injuste? — Nous ne savons trop pourquoi Mlle Sallard ne prend pas ce rôle qui est de son emploi.

Mlle Falcon a joué lundi la *Vestale*. Visiblement fatiguée à son entrée en scène, elle n'a pu produire dans le rôle de Julia tout l'effet auquel on s'attendait. Quant aux acteurs qui la secondaient, on eût dit qu'ils étaient aussi fatigués de son indisposition, tant ils ont chanté faux : c'était à rendre jaloux les choristes. Le public, peu nombreux à cette représentation, est resté assez froid.

On annonce le 2^e acte de *Guillaume Tell* et *Fernand Cortez* pour ce soir. Nous doutons que l'affluence soit grande.

mission exécutive de la société ont paru grandir avec la tâche qu'elle s'était imposée; que le zèle des instituteurs s'est constamment soutenu, et qu'enfin nous avons encore de nouvelles actions de grâces à rendre aux loges de la Sincère-Amitié, et d'Union et Confiance, qui nous ont continué les encouragements qu'elles nous avaient si généreusement accordés les années précédentes?

Les résultats de pareils efforts vous les connaissez tous, Messieurs, et pour ne vous parler que des établissements de la société d'instruction élémentaire, vous vous rappellerez qu'elle compte aujourd'hui six écoles de garçons toutes nombreuses, une école supérieure qui, bien que dirigée avec soin, ne renferme qu'un petit nombre d'élèves, parce que les autres écoles se refusent à y envoyer ceux de leurs enfants que l'on pourrait destiner à un enseignement plus étendu. La société compte encore trois écoles de filles qui déjà ne suffisent plus aux besoins; une classe de dessin; dix écoles d'adultes, dont six pour les hommes, et enfin une école normale qui a formé un assez grand nombre d'instituteurs et d'institutrices pour lesquels douze brevets ont été obtenus dans le cours de cette année. Ainsi, avec la subvention municipale, avec les secours du département et ses propres ressources, la société est parvenue à fonder vingt-deux établissements différents, dans lesquels se pressent deux mille élèves. Faisons des vœux pour qu'elle continue long-temps encore le bien qu'elle a fait et pour que, tout en conservant cette liberté qu'un vote souverain lui a concédée, elle ne cesse jamais d'être l'objet de l'intérêt et de la munificence de l'administration supérieure.

Cette instruction semée avec tant d'ardeur ne restera point stérile. Lorsque le pays la répand au milieu de ses enfants, il a le droit d'en espérer d'heureux fruits; lorsque la société vous prodigue les lumières, jeunes élèves, et vous, messieurs les adultes, vous ne devez jamais oublier qu'elle attend de vous la juste récompense de ses efforts; et c'est en vous montrant de bons et d'utiles citoyens que vous lui témoignerez la reconnaissance que vous lui devez, c'est en éclairant à votre tour ceux au milieu desquels que vous vivez que vous leur prouverez que vous êtes dignes des soins qui vous ont été prodigués et que vous les encouragez à marcher sur vos traces.

Et dans quelle enceinte fais-je entendre ces paroles d'encouragement? Au milieu de tous ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain rassemblés pendant de si longues années. Tant d'illustres auteurs, tant de laborieux écrivains ne vous semblent-ils pas aujourd'hui revivre au milieu de nous et contempler avec intérêt la solennité de ce jour? Eux aussi ont marché péniblement à la gloire; c'est à la sueur de leur front qu'ils ont gagné les palmes qui les immortalisent.

Pour vous, jeunes élèves, et vous, messieurs les adultes, vous n'êtes point sans doute appelés à vivre comme eux par vos écrits; mais n'oubliez jamais que le travail peut conduire même au but le plus élevé, et que celui qui a utilement employé son temps, qui a servi son pays, qui a fait un peu de bien, laissera, quelle que soit sa condition, une mémoire honorée et ne mourra pas tout entier.

Après ces deux discours a commencé la distribution des prix aux garçons et aux filles, aux élèves et aux adultes des deux sexes. Un spectacle bien attendrissant était de voir des adultes en cheveux blancs venant recevoir leurs couronnes et applaudis avec effusion par les enfants.

Une députation de deux loges maçonniques assistait à cette intéressante cérémonie. L'une de ces loges a fondé des prix spéciaux pour les écoles des filles; l'autre doit renouveler cette année l'acte de philanthropie qu'elle a déjà accompli quatre fois en plaçant au collège deux élèves de l'école supérieure choisis au concours.

La Société d'instruction élémentaire, dans son système d'études, a embrassé tout ce qui constitue l'instruction primaire la plus étendue, depuis les premiers éléments de la lecture jusqu'à la formation d'instituteurs et d'institutrices appelés plus tard à répandre, à propager d'excellentes méthodes.

Le maire, les adjoints et plusieurs membres du conseil municipal assistaient à cette touchante cérémonie. On a remarqué avec peine l'absence du préfet; nous aimons à croire qu'il était retenu ailleurs par les travaux du conseil-général. M. Soulaïroix, recteur de l'académie, n'a point pris la parole. L'espèce de dédain affiché en cette circonstance donne un nouveau poids aux appréhensions qui étaient manifestées autour de nous relativement à l'existence future de la société d'instruction élémentaire. Bien des personnes craignent que cette institution si utile, et qui a eu déjà des résultats immenses, ne soit prochainement abandonnée.

M. Péronnet, ténor léger, est allé rejoindre M. Chevalier et M. Emon, autres ténors légers. Les ténors jouent de malheur à Lyon.

..... Et de trois!
Quand nous serons à dix, nous ferons une croix.

EUGÈNE D.

Distribution des prix au collège de Lyon.

Bouffé, ce délicieux acteur, tour à tour si plaisant et si pathétique, avait joué pour la dernière fois à Lyon le rôle de Michel Perrin, où il déployait un naturel et une bonhomie poussés à un tel degré qu'il vous fait aimer et regarder presque comme une ancienne connaissance le bon vieillard, insoignant et candide. Un vif sentiment de sympathie m'entraînait vers lui, et ce qui ajoutait à l'espèce d'affection que mon âme ressentait pour le vieux curé, ce qui augmentait la douce illusion à laquelle j'étais particulièrement entraîné, c'étaient les souvenirs du collège de Juilly, les détails exacts sur les mœurs et les habitudes des élèves de cet antique établissement; c'était jusqu'à cette expression de *faisants* dont moi seul dans l'auditoire comprenais peut-être le sens et toute l'extension: deux élèves s'associaient; tout était commun entre eux: penums, devoirs, livres, argent; ils partageaient les peines comme les plaisirs. Leurs expéditions contre les poires et les pommes du jardin de M. le principal, leurs achats de balles élastiques, de fleurets pour l'escrime, de friandises, de jouets, etc. etc., toutes leurs opérations commerciales enfin avaient lieu de compte à demi et sous la raison sociale de leurs deux noms. Si l'un était faible, l'autre était son défenseur et son appui: c'étaient deux frères formant une sorte de ménage, dans lequel régnaient l'affection la plus vive et le désintéressement le plus pur. Ces deux élèves étaient *faisants*.

Michel Perrin réveillait donc chez moi de bien douces émotions. Le père Viel, dont il parlait, je l'avais connu: c'était de mon temps le Virgile des muses juliaciennes; un ouvrage est

donnée à ses propres ressources. Espérons pourtant que ces craintes sont sans fondement, et que notre ville ne sera pas privée d'un établissement qui a déjà répandu parmi le peuple des semences d'instruction et de moralité qui produiront dans l'avenir des bienfaits incalculables.

ELECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DU JARDIN-DES-PLANTES.

Inscrits,	409
Nombre des votants,	184
Majorité,	93
MM. Acher,	108
Berger-Ratz,	38
Philibert Perrin,	38

M. Acher, ayant réuni la majorité, a été proclamé membre du conseil municipal.

On lit dans le Courrier de l'Ain :

Le sieur Brunet, condamné contumace d'avril de la catégorie de Lyon, s'est présenté, il y a quelques jours, au commissaire spécial de police de Collonges; il y a fait une déclaration à la suite de laquelle il a été transféré immédiatement à Bourg.

— Le 28 août, à sept heures du matin, le feu a consumé à Chaveyriat une ferme appartenant à une veuve et aux enfants mineurs Chassiboud.

M. le général du génie baron de Fleury, directeur supérieur des travaux de fortifications à Lyon, vient de recevoir par le télégraphe l'ordre d'aller prendre le commandement en chef du génie dans l'expédition de Constantine.

— Des Arabes rapportent que le juif Bousnac, dans sa dernière entrevue avec Hadji-Achmet, s'étant permis de s'asseoir, tandis que le pacha causait avec d'autres personnes, ce dernier, quoique vieille connaissance du père de Bousnac, prit un pistolet et lui dit: « Fils de chien, as-tu envie que je te fasse sauter la tête? » Et le diplomate hébreu de se lever bien vite, puis de se précipiter aux pieds d'Hadj-Achmet, en s'excusant de son mieux de son inadvertance.

Voilà un représentant, un ambassadeur, un chevalier de la Légion d'Honneur drôlement accueilli. Ceci nous rappelle que, pour une pierre lancée dans les vitres de l'ambassadeur français à Venise, Louis XIV força le doge à venir en demander excuse à Paris, et à élever une colonne qui rappelât cette circonstance.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

Les dernières nouvelles de Bone que le *Cerbère* et le *Styx* nous ont apportées étaient à la guerre, et maintenant il est bien décidé que, bon gré mal gré, l'expédition de Constantine aura lieu, car nous ne croyons pas que nos grands pacificateurs trouvent un *mezzo termine* qui puisse faire encore ajourner cette campagne.

Le général Damrémont est à la tête de troupes bien insuffisantes pour le siège d'une ville défendue par la nature, par les travaux qu'on y a faits et par l'armée du bey. Le matériel que l'on a réuni à Bone suffit, mais il faut augmenter le personnel. Voici les troupes qui se trouvent en ce moment à Bone et dans les camps: Les 23^e et 47^e de ligne, quelques compagnies du 1^{er}, le bataillon de tirailleurs d'Afrique, le 3^e chasseurs d'Afrique, un bataillon de zouaves, le génie et l'artillerie; en tout, environ 7,000 hommes. Le 3^e bataillon d'infanterie légère est attendu, ce qui portera l'effectif à près de 8,000 hommes.

Les 1^{er} et 62^e de ligne, qui se trouvent à Oran, ont reçu la promesse solennelle de faire partie de la prochaine expédition. Il est donc probable qu'on les embarquera successivement pour les transporter à Bone. Mais ce surcroît de troupes, qui portera à 12,000 hommes l'effectif de la division, a été jugé insuffisant pour combattre l'armée du bey et s'emparer de Constantine. Il faut, en effet, laisser un millier d'hommes dans les hôpitaux, 500 à Bone, 300 à Drea, 300 à Ghelma, 300 à Merdj-el-Amar; il n'y aurait donc pour faire la campagne que 9,600 hommes.

A la réception des dépêches apportées par le *Cerbère* et annonçant que les négociations avec Achmet étaient entièrement rompues et qu'il fallait absolument accepter le combat, le gouvernement a prescrit l'embarquement du 12^e de ligne en garnison à Marseille et d'un régiment de la division des Pyrénées-Orientales; mais à peine si l'on remarque trois ou quatre bâtiments mouillés en rade. Il est donc impossible, dans ce moment, de transporter ces deux régiments à Bone, à moins qu'on

même resté de lui, ouvrage très-estimé: la traduction en vers latins de *Télémaque*. J'ai vu mourir, le père Viel, et son nom, répété ainsi sur un théâtre, était une circonstance bien saisissante pour moi. Je remerciais intérieurement Bouffé qui m'avait fait verser des larmes d'attendrissement sur sa propre histoire et sur les jours si tranquilles et si heureux de ma jeunesse.

Le lendemain devait avoir lieu la distribution des prix au collège de notre ville. Je m'y rendis, encore sous l'influence des souvenirs qui venaient de revivre si puissamment en moi.

C'est le moment le plus beau de l'année pour un élève, que la distribution des prix; c'est dans ce jour qu'il va recueillir le fruit de ses travaux. Ses longues heures d'étude, de silence, de contrariétés et d'ennui sont largement compensées par ce seul instant où il espère entendre proclamer son nom au milieu des fanfares et des applaudissements de ses camarades, et des embrassements de ses professeurs et de ses parents. Ce jour n'est pas seulement celui des rémunérations et de la gloire; il marque, de plus, le commencement d'une ère nouvelle et bien précieuse: celle des vacances, de ces semaines de repos, de plaisir et de liberté, dont la perspective soulève le courage durant tout le cours de l'année.

La distribution des prix a, de tous temps et partout, été entourée de pompe et de solennité. Les oratoires de Juilly (qu'on pardonne ces digressions qui me semblent rentrer dans mon sujet) imprimaient à cette fête un caractère tout particulier. Ces bons pères n'étaient point bigots, et le vaudeville ne les effarouchait nullement. Nous avions donc une représentation dramatique le jour de la distribution des prix; une véritable scène existait avec ses coulisses, ses décors, tous les accessoires enfin, dans le fond d'un immense édifice dont l'autre partie formait le parterre, composé, ma foi, d'une façon brillante, et par un auditoire qui avait applaudi peut-être la veille Nourrit au Grand-Opéra, Sontag aux Italiens ou Talma au Théâtre-Français. Les acteurs étaient assez inexpérimentés; mais j'en pourrais citer plusieurs qui n'étaient point dépourvus de verve et de mérite, et dont les noms ont aujourd'hui du retentissement dans les arts, dans

ne rappelle l'escadre d'Afrique. D'un autre côté, les trois corvettes que l'on a laissées sur la côte d'Afrique pour le transport des 1^{er} et 62^e de ligne ne peuvent effectuer ce transport que dans trois voyages, et pour peu qu'elles soient contrariées par le temps, il s'écoulera plus d'un mois avant que toutes ces opérations soient terminées.

Nous le disions dans un de nos derniers numéros, avec les hésitations et les ajournements qui semblent être la règle de la conduite de ceux qui dirigent les affaires de l'Algérie, on ne fera jamais rien de bon.

MARINE MILITAIRE.

La corvette de charge la *Dordogne*, commandée par M. Parnier-Duplan, capitaine de corvette, a été mise en grand départ le 27 et est partie pour Brest le 28.

Le bateau à vapeur le *Vautour*, commandé par M. Parnier-Duparc, lieutenant de vaisseau, est parti dimanche pour Alger.

Les bateaux à vapeur le *Styx* et le *Cerbère* sont venus mouiller en petite rade le 27.

La gabare la *Lionne*, commandée par M. Parnajon, lieutenant de vaisseau, a appareillé ce matin. On croit qu'elle va à Port-Vendres embarquer des troupes et les transporter à Bone.

Le brick le *Cygne* est entré dans le port.

Il est question du départ pour Port-Vendres de la corvette l'*Egérie* et des bateaux à vapeur disponibles. Ces bâtiments de la division active des Pyrénées-Orientales.

On notifie à grand force des bâtiments du commerce à Marseille, pour transporter à Bone le 12^e de ligne.

Rien encore n'indique la destination des escadres Lalande et Gallois. Il paraît que les trois vaisseaux aperçus par le *Styx* appartenaient à la marine anglaise. Nos bâtiments devaient dans les parages de Tunis ou de Cadix. On dit même que l'*Albatros* s'est arrêté dans ce dernier port pour y prendre la route d'Espagne et sa suite, dans le cas où don Carlos entrerait à Madrid.

La police de Toulon a déployé ces jours derniers une grande activité pour maintenir la salubrité dans la ville; elle a visité tous les fruits et fait jeter à la mer ceux qui n'étaient pas sains. Les habitants de Toulon ne doivent pas oublier que, s'il meurt un si grand nombre d'enfants à Marseille, c'est par suite d'excès qu'ils commettent depuis que les fruits sont à vil prix.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon du 16 au 31 août 1837.

Effectif au 16 août: Hommes, 78; femmes, 109:	187
Admis pendant la quinzaine: Hommes, 5; femmes, 9:	14
Total:	201
Sortis pendant la quinzaine: Hommes, 5; femmes, 2:	7
Effectif au 1 ^{er} septembre: Hommes, 78; femmes, 116:	194

MARSEILLE. — Dans la journée d'hier mardi, l'état civil a enregistré 55 décès, savoir:

Décès cholériques.	— Enfants, 6	29
	— Adultes, 23	
Décès ordinaires.	— Enfants, 14	24
	— Adultes, 10	
		53

— Un jeune enfant du quartier des Olives, qui avait commis l'imprudence de se baigner dans un grand lavoir connu sous le nom de *Fondsdele*, a succombé la nuit suivante, frappé par le choléra. (Sémaphore.)

— La *Gazette du Languedoc* annonce qu'un jeune homme, arrivant de Marseille, est mort à Montpellier, atteint du choléra. Aucun symptôme de ce fléau ne s'est manifesté depuis dans cette dernière ville.

AIX, 28 août. — Dans la journée d'hier 27, aucun nouveau cas n'ayant été signalé, nous devons penser que le fléau s'arrêterait là; mais voilà qu'aujourd'hui six cas ont été encore constatés, ce qui vient détruire nos espérances. Déjà plusieurs habitants partent pour la campagne.

Si nous avons échappé au danger que nous faisons craindre l'arrivée du 18^e de ligne, un autre bien plus grand nous menace: c'est le prochain envoi des soldats fiévreux ou atteints de diverses autres maladies, qui viennent d'Alger et de Bone, et sont destinés à notre hospice. Ils seront accueillis ici avec le plus grand mécontentement, quoique pourtant ces pauvres malheureux n'y puissent rien. Quand déjà le germe d'une affreuse épidémie se trouve au milieu de nous, que n'a-t-on pas à redouter

les lettres et le barreau. L'orchestre se recrutait aussi parmi les élèves, auxquels l'indulgence était d'autant plus facilement accordée, que les spectateurs se trouvaient presque tous leurs pères, mères, frères ou sœurs. Aucun discours d'apparat n'était prononcé par les professeurs ou par les autorités. Ce jour appartenait entièrement aux élèves. Les plus distingués dans les classes de philosophie et d'humanités lisaient ou récitaient une de leurs compositions françaises en prose ou en vers; et lorsqu'une couronne venait ensuite se poser sur la tête de l'orateur, toute l'assemblée pouvait en quelque sorte apprécier si elle était digne du vrai mérite. Enfin la police de la salle était faite par d'autres élèves revêtus de l'uniforme militaire, exercés d'avance pendant une partie de l'année au maniement des armes. On peut juger par ces détails de l'importance que nos collègues attachaient à cette journée et à son cérémonial.

Toutes ces choses vues maintenant à travers le voile du passé peuvent paraître puériles, mais on ne saurait se défendre d'un sentiment d'émotion lorsqu'on y a pris part et qu'on s'y est intéressé si fortement.

La distribution des prix au collège de Lyon ne m'a point présenté un aspect aussi brillant et aussi animé. Il y avait plus de gravité et de religiosité sans doute. Je ne me permettrai pas de blâmer cela, parce qu'on ne saurait trop accoutumer l'enfant à considérer les choses de la vie sous un point de vue sévère. J'aurais voulu cependant que, tout en conservant cette austère physionomie, les discours prononcés eussent été moins longs et que l'on eût rencontré des idées plus neuves et plus actuelles. M. Legeai, professeur de seconde, a lu une dissertation fort étendue sur l'alliance des lettres et de la philosophie. Cette question lui a paru sans doute avoir beaucoup d'actualité. C'est qu'il se croyait seulement entouré de ses élèves. Mais l'assemblée, formée principalement de dames et de personnes en général étrangères à ces hautes considérations littéraires, n'était point là. M. le professeur s'est évertué à faire briller son érudition; en remontant jusqu'à la plus haute antiquité, à péniblement rapproché et comparé différentes époques, cherchant

agglomération de soldats malades, dont on porte le nombre à 300 ? Plusieurs médecins n'hésitent pas à dire qu'il n'en est pas davantage pour que le fléau se développe avec la plus grande intensité. On nous défend même les prières et les manifestations de notre foi. On prétend que plusieurs personnes réagissant devant le désir de faire, dimanche dernier, procession de St-Roch, le maire y a mis obstacle. J'ignore sur quel motif son refus ; car enfin, pendant que les uns ont pu motiver son refus, ce à quoi M. le maire ne s'oppose pas, d'autres peuvent bien adresser processionnellement des vœux au ciel.

P.S. — Sur les 4 cholériques de samedi, 3 sont morts.

Faits Divers.

M. Mallet, chef de service aux hôpitaux de l'école d'Alger, vient de se noyer dans la Seine, vis-à-vis du Port-au-Français, en se baignant avec quelques élèves. Son cadavre a pu être retrouvé. C'est une perte pour l'école où il était aimé et apprécié.

Des ingénieurs anglais sont en instance auprès du directeur pour établir des chemins de fer en Turquie. Le grand-duc paraît assez disposé à accueillir ces projets, nous pourrions pour les Turcs, dont le commerce et l'industrie sont en arrière.

Une lettre de Constantinople, adressée au *Morning-Carnet*, annonce que le sultan a ordonné aux ambassadeurs français des cours de France et d'Angleterre d'emmener avec eux. On assure que cette mesure éprouve de grandes difficultés d'application.

Les dernières correspondances de Lisbonne n'apportent aucune nouvelle qui ne soit déjà connue. Les choses restent toujours dans le même état. Le commandant de la garde nationale a adressé une proclamation énergique à la garnison de Lisbonne. On se prépare à une vigoureuse résistance.

Il y a eu, en 1836-1837, 32,508 causes portées devant le tribunal de commerce de la Seine. Ce nombre est de 4 mille plus élevé que le chiffre de l'année précédente, et de 8 mille plus bas que celui de 1831.

Huit cents faillites avaient été déclarées en 1831 ; il y en a eu 329 l'an dernier et 529 cette année. Le passif d'un vingtième seulement des faillites survenues à ces diverses époques est au-dessus de 200,000 fr.

Le nombre des patentes du département de la Seine est de 72,000 ; le nombre des faillites est donc à ce chiffre, pour la présente année, de 3/4 p. 0/0.

Depuis la promulgation du code de commerce (1808), 1398 faillites ont été déclarées à Paris ; sur ce chiffre, 1398 ou près de 60 p. 0/0 ne sont pas terminées encore. Cet état de choses prouve suffisamment ce qu'il y a de vicieux dans notre législation sur la matière.

Le nommé Ferrand, arrêté au Havre, sous prévention de complot politique, au moment où il débarquait arrivant des Etats-Unis, a été conduit à Brest par ordre du gouvernement, et renvoyé à New-York sur un bâtiment de l'Etat.

Le ministère a encore, cette année, protesté contre la publicité donnée aux délibérations des conseils-généraux. Une circulaire dirigée contre cette publicité a été adressée aux préfets et donnée en communication aux conseils. Beaucoup de départements, la lecture de cette pièce a été l'objet de vives réclamations, et la publicité n'en a pas été décrétée.

Encore un député ministériel qui obtient une faveur. Le Cambis, fils du député, vient d'être attaché à l'ambassade de France à Rome.

On nous écrit d'Orange (Vaucluse) : « Nous nous occupons ici activement d'élections, et nous sommes sûrs d'envoyer à la chambre un député indépendant. M. Meyer ne se représente pas ; il tâchera de se faire élire à Orange, mais il est douteux qu'il réussisse. »

Les entrepreneurs des ports de Dieppe et du Tréport

ont demandé la permission d'employer des soldats aux ouvrages qu'ils ont à exécuter. Le général Teste s'est empressé de donner l'autorisation nécessaire, convaincu que ces travaux ne pourraient qu'augmenter le bien-être des militaires qui voudront y concourir.

Ce n'est pas seulement M. Decazes qui est charivarisé à Bordeaux ; les rédacteurs du *Mémorial*, que dirige M. Fonfrède, ont reçu un charivari le 26 août.

Nous avons annoncé le renvoi des marins formant l'équipage de baleine la *Louisia* devant les assises, sous l'accusation de révolte et d'assassinat du capitaine. Le jury les a acquittés. La partie civile a demandé des dommages-intérêts. L'heure avancée n'a pas permis de statuer le même jour.

Une loterie d'objets d'arts, au profit des pauvres, a été tirée avant-hier à Rouen. Par une bizarrerie assez piquante, le tableau de la *Vénitienne au bal*, de M. Court, est échu au cardinal-archevêque.

M. Taranget, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien recteur de l'académie de Douai, vient de mourir dans cette ville, âgé de 85 ans.

Le fronton du Panthéon est entièrement découvert. Aujourd'hui, une foule considérable s'était rendue sur la place pour admirer ce magnifique ouvrage. On s'étonnait que le ministère eût fait tant de façons pour mettre au jour cette œuvre si noble et si sévère, qui ne sera désagréable qu'aux dévots et aux légitimistes. Tous ceux des étudiants qui sont restés à Paris pendant les vacances se portaient sur la place de tous les points du quartier latin. On disait dans la foule que le ministère avait voulu attendre le départ des étudiants pour leurs provinces. Cette interprétation des motifs de la peur ministérielle ne manque pas de vraisemblance.

Les restes mortels de Mlle Clairon, déposés dans l'ancien cimetière de Vaugirard, ont été transférés aujourd'hui au Père-Lachaise, en présence d'une députation de la Comédie-Française et de plusieurs artistes et hommes de lettres que M. le directeur du Théâtre-Français avait convoqués à cette cérémonie. M. Samson a prononcé un discours qui a vivement ému l'assemblée.

Avant-hier au soir, à 11 heures 1/2, un Anglais s'est présenté chez le sieur Caron, armurier, passage de l'Opéra, lui demandant à acheter des capsules. Après en avoir payé une boîte, il tira fort tranquillement de sa poche un pistolet double, et, l'ayant amorcé, il porta le canon à la bouche pour se faire sauter la cervelle. Heureusement que M. Caron s'aperçut à temps de cette tentative ; par un mouvement subit il empêcha l'Anglais de se suicider et lui retira le pistolet des mains ; ce malheureux a pris la fuite sans qu'il soit possible de savoir ce qu'il est devenu.

Hier, vers cinq heures du soir, un individu assez bien mis est monté sur le parapet du quai des Lunettes, en face le factionnaire. Là, s'armant d'un couteau fraîchement aiguisé, il a tenté de se couper la gorge ; ensuite il s'est jeté dans la Seine : plusieurs bateliers étant accourus pour le retirer de l'eau, le premier qui s'est approché a reçu un coup de couteau à la main ; néanmoins on est parvenu à sauver ce malheureux. Sa blessure à la gorge est assez grave ; il a été transporté immédiatement au poste de la place du Châtelet, où les premiers soins lui ont été donnés, puis on l'a envoyé à l'Hôtel-Dieu. On ignore son nom et les causes qui ont pu le porter à cet acte de folie.

Hier, vers midi, un individu paraissant âgé de 30 à 35 ans se livrait à la mendicité sur le boulevard Montmartre. Comme il avait simulé une infirmité grave, les aumônes tombaient abondantes dans son chapeau. Mais des agents de police découvrant la supercherie l'arrêtèrent ; arrivé au bureau du commissaire de police, il a déclaré se nommer Stieden et être sans domicile. On a trouvé sur lui la somme de deux cent soixante-cinq francs, dont quarante-quatre francs en sous, et le reste en pièces de cinq francs et monnaie blanche. Ce riche mendiant a été envoyé à la préfecture.

Avant-hier au soir, le sieur Oudaille, cocher dans une grande maison, demeurant avec sa femme rue Favart, n° 4, s'est empoisonné en avalant un grand verre d'acide sulfurique : il est mort une heure après dans les souffrances les plus atroces. Cet homme paraissait être fort heureux, rien n'indique la raison de cet acte de désespoir.

(Correspondance particulière du Censeur.)

M. GUIZOT (de Lisieux).

M. Guizot est né à Nîmes, en 1787 ; il vint à Paris dès l'âge de 20 ans pour s'y livrer à la culture des lettres ; il débuta par une épître en vers à M. de Chateaubriand, qui le prit sous son patronage. Jusqu'en 1814, M. Guizot ne s'occupa que de littérature ; il travailla à plusieurs journaux, mais sans obtenir de célébrité, bien qu'il eût été appelé à la chaire d'histoire de la Sorbonne. Enfin, la Restauration lui ouvrit la carrière de l'administration. Il fut, en 1814, nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur, sous l'abbé de Montesquieu ; depuis, censeur des journaux. Pendant les Cent-Jours, il remplit les fonctions de chef de division, sous Carnot, et il signa l'acte additionnel aux institutions de l'Empire ; mais, soupçonné d'être resté l'émisnaire des Bourbons, il fut destitué. Il se repentait alors et il effaça son inscription du registre des signataires en renversant sur son nom une écriture ; puis il s'enfuit à Gand où il fut avec MM. Bertin, rédacteurs du *Moniteur de Gand*. Après la deuxième chartre de Napoléon, M. Guizot fut successivement secrétaire-général de la justice, maître des requêtes, conseiller d'état et directeur de l'administration communale et départementale.

En 1817, il fut un des fondateurs, avec MM. Royer-Collard, Deserre, Becquey, le duc de Broglie et Beugnot, de la secte dont les adhérents depuis lors s'intitulent doctrinaires, et dont aujourd'hui il est le chef le plus important.

A l'avènement du ministère Villèle, M. Guizot prépara le projet du double vote, puis il fut destitué ; il se rapprocha alors du parti libéral, et depuis, jusqu'en 1828, il s'occupa de la publication d'ouvrages littéraires et historiques qui lui acquirent la réputation d'un écrivain savant et éloquent. Dans sa chaire de

la Sorbonne, il fit entendre des accents de liberté qui rencontrèrent une vive sympathie dans les âmes nobles et généreuses de la jeunesse ; mais le pouvoir punit le professeur en suspendant pendant plusieurs années son cours.

M. Guizot, qui s'était fait admettre au nombre des membres de la société *Aide-toi*, dut aux recommandations de cette puissante société plus encore qu'à ses prédications historiques l'honneur d'être élu, en 1828, député du Calvados, en remplacement du célèbre Vauquelin, décédé.

Assis sur les bancs de la gauche, le député de Lisieux vota la fameuse adresse des 221 ; mais, lorsque la révolution éclata, il se retrancha, comme le plus grand nombre de ses collègues, derrière une légalité impuissante : le 28, il était le rédacteur, au nom de ses collègues, d'une protestation sans énergie dans laquelle il protestait de son dévouement pour Charles X et son auguste dynastie ; le 30, il rédigeait pour la lieutenance-générale une proclamation si flasque, que la chambre la préféra à celles de Benjamin Constant et de M. Bérard, trop énergiques pour les députés du centre droit et gauche qui n'acceptaient la révolution que comme une catastrophe.

Après la déchéance de la branche aînée, M. Guizot fut choisi par Louis-Philippe pour tenir le portefeuille de l'intérieur. Pendant trois mois, il fut chargé de réorganiser l'administration, et il le fit de telle sorte, qu'il lui paraissait à peu près inutile de changer un seul fonctionnaire, puisque son système et celui de ses amis étaient de ne voir dans la révolution de juillet que la substitution d'un roi à un autre, et non une révolution sociale et politique. La haine que, dans son court ministère, l'inventeur de la quasi-légitimité avait amassée sur sa tête était telle que, lorsqu'il lui fallut, en 1831, obtenir des électeurs de Lisieux un nouveau mandat, il se vit obligé (chose inouïe jusqu'alors) de répondre en personne, dans un *husting* tenu à la halle aux toiles de Lisieux, aux plus graves accusations.

Réélu à une faible majorité, il l'a toujours été depuis, tant il a dans ses divers ministères rendu malléable l'élément électoral de Lisieux. Après deux ans, M. Guizot repartit au ministère dans le cabinet du 11 octobre, mais dans une position secondaire ; il fut chargé du portefeuille de l'instruction publique qu'il conserva jusqu'au 22 février 1836, car on ne peut tenir compte de sa sortie du cabinet pendant les trois jours que vécut le ministère Bassano. Après la chute du tiers-parti, M. Guizot fit partie du cabinet Molé, et il en sortit après le rejet de la loi de disjonction. Comme député, M. Guizot s'est distingué par la défense de l'hérédité de la pairie, par l'appui qu'il prêta à l'abominable loi contre les réfugiés. Ministre, M. Guizot s'est constamment montré l'ennemi le plus acharné des libertés publiques. Nous ne pouvons le suivre pas à pas dans sa longue carrière contre-révolutionnaire : il nous suffira de dire que le premier, après juillet, il a osé déclarer qu'il ne reconnaissait pas aux députés fonctionnaires le droit d'être indépendants ; qu'il combattit la proposition sur le divorce ; qu'il s'efforça de ravir à la *Tribune* poursuivie par la chambre le défenseur que la loi garantissait à tous les accusés.

M. Guizot, ministre de l'instruction publique, combattit la proposition de M. Salverte qui demandait qu'on comprît dans l'instruction élémentaire les notions premières des droits et des devoirs des citoyens. Les forts détachés eurent dans le député-ministre un ardent partisan ; et dans la session de 1834, il donna une définition des droits de Louis-Philippe à la couronne, qu'on ne saurait trop rappeler à ceux qui croient que le trône n'a été concédé au duc d'Orléans que par la volonté souveraine du peuple : il déclara que Louis-Philippe était devenu roi après juillet par sa naissance et parce qu'il était Bourbon. L'ex-président de la société *Aide-toi* fut le plus ardent des ministres à soutenir la loi contre les associations. A l'occasion des troubles de Lyon, M. Guizot fit entendre des paroles qui n'ont été que le prélude des doctrines qu'il professa plus tard. « Soyez tranquilles, disait-il aux députés, le gouvernement a donné des ordres impitoyables. » Promoteur des lois de septembre, M. Guizot posa en principe qu'il ne devait pas y avoir d'amnistie, et que le gouvernement devait intimider et non concilier, et pendant trois ans ses discours ont roulé sur ce thème. Lors de la discussion du projet de disjonction, il n'osa pas reproduire des doctrines d'intimidation ; car il craignait un échec : il resta muet sur son banc.

Calculateur froid et cruel, M. Guizot marche depuis sept ans vers un but qu'il a été un moment près d'atteindre : la présidence du conseil. Pour y arriver, il s'est en quelque sorte annihilé ; il a consenti à se faire l'inférieur apparent de ses collègues Thiers et de Broglie ; mais il les a sacrifiés toutes les fois qu'il a cru entrevoir la possibilité d'arriver à la présidence du conseil, d'où il a toujours été écarté par Louis-Philippe, tant est grande et forte la haine portée par le pays aux doctrinaires, et surtout à celui de ses chefs qui a formulé l'intimidation et l'impopularité en principes de gouvernement. Cependant nous n'osons pas affirmer que les intrigues des doctrinaires ne les ramèneront pas au pouvoir, et, dans ce cas, M. Guizot est le chef naturel du cabinet ; le seul moyen de les éloigner à jamais, c'est la dissolution de la chambre : car alors les quasi-légitimistes succomberont, pour la plupart, dans la lutte.

M. Guizot a été élu pendant son ministère membre de l'Académie française, de celle des sciences morales et politiques, et enfin de l'Académie des inscriptions. Sans doute, il avait droit à ces distinctions littéraires ; mais il est probable que, s'il n'eût pas été ministre, il n'eût pas obtenu une triple nomination, contraire aux règlements fondamentaux de l'Institut et dont on s'est écarté cette fois seulement.

M. Guizot, en 1834, obtint 399 voix sur 559.

Extérieur.

ESPAGNE. — Nous recevons des lettres de Madrid du 21, qui ne nous apprennent rien de nouveau. Ce n'est que le 12 que les événements ont commencé à prendre couleur. Les cortès se sont réunies chez M. Arguella et sous sa présidence. Ils ont adopté à 77 voix de majorité le projet de soumettre à l'assemblée les propositions suivantes :

- 1° Proclamer la déchéance de la reine régente, en lui permettant de rester à Madrid près de sa fille, mais sans qu'elle puisse exercer la moindre autorité ;
- 2° Nommer une commission de cinq membres qui composeront le conseil de régence ;
- 3° Destituer sur-le-champ les généraux Espartero, Oraa, Van Halen ;
- 4° Mettre en accusation tous ceux qui ont participé au mouvement insurrectionnel qui a amené la chute du ministère Calatrava.

Ces nouvelles et d'autres postérieures sont arrivées au gouvernement qui ne les a pas publiées.

Le général Urangua, qui s'était porté de la Navarre en Castille pour prêter main-forte aux bataillons de Guerguén, est retourné en Navarre, en apprenant l'arrivée de la colonne expéditionnaire dans les montagnes de la province de Soria avec le butin qu'elle a fait dans le pillage de Ségovie.

BAYONNE, 26 août (correspondance carliste). — Une nouvelle, très-importante si elle est vraie, circule dans notre ville. On assure, d'après des dépêches de Zugaramundy, qu'un rapport d'Ungava du 24 annonce l'entrée du brigadier Tarragual avec cinq bataillons et un escadron dans Vittoria, le 23. L'insurrection n'était pas terminée en ce moment; la troupe chrétienne aurait proclamé don Carlos.

Le général Garcia s'est porté de la Solona vers Andosilla et Garcar; Goni a parcouru le rayon d'Echaurri. Les carlistes se disposent à fortifier Oleisa; Castor a coupé les aquedues conduisant l'eau à Castro-de-Vidiales.

— On croit que le bataillon de la marine anglaise établi aux Passages doit bientôt retourner en Angleterre, et que la ligne de St-Sébastien pourrait ne pas tarder à être délaissée.

MADRID, 21 août. — Le travail d'organisation se poursuit lentement; et cependant il importerait que dans des circonstances aussi graves, le ministère se complût et surtout qu'il fût bien uni pour pouvoir déjouer les intrigues et les manœuvres du cabinet déchu. M. Mendizabal ne désespère pas de pouvoir ramener la victoire de son côté; il intrigue activement, et s'il n'amène pas une réaction politique, il aura la conscience au moins de n'avoir rien négligé pour assurer ce résultat.

L'acceptation de MM. Salvato et Espartero paraît être certaine; seulement, ce dernier refuse décidément la présidence du conseil, qu'il représente avec raison comme incompatible avec son service actif; il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement dans cette présidence, et à celui de M. Vadillo qui ne veut, à aucun prix, faire partie du cabinet. Ce cabinet, dès son début, est menacé d'encourir la censure ou les condamnations des cortès. M. Pizarro, comme on sait, est loin d'être vu d'un œil favorable par un grand nombre de membres de cette chambre. Le premier soin de cette assemblée sera de fouiller dans la vie administrative passée de cet homme d'état, pour lui susciter des entraves. Ainsi l'on doit revenir sur l'exportation, qu'il a autorisée pendant son ministère, des tableaux du musée; on s'occupera également d'une infraction à la constitution ancienne, faute qui lui est reprochée. Des dispositions si hostiles ne peuvent présager rien d'heureux pour le nouveau ministère.

D'un autre côté, l'indiscipline de l'armée est à son comble: dans les rangs tout le monde commande, si ce n'est les officiers. Espartero a perdu une grande partie de l'ascendant qu'il avait exercé sur la troupe. Le soldat, qui comprend qu'aujourd'hui tout est subordonné à la force, pille et dévaste les villages des environs de Madrid, où sont établis ses quartiers: il y en a même qui ont osé désertir et venir à Madrid réclamer en faveur du gouvernement militaire.

Les derniers événements de Vittoria, qui ont coûté la vie à 14 personnes, achèvent d'assombrir le tableau. On peut tout craindre de la part des troupes partout démoralisées, et l'on n'ose pas s'abandonner aux flatteuses espérances que pourraient, dans un autre temps, faire naître les dernières dépêches d'Oraa. Ce général mande qu'il serre de près les carlistes, et qu'il compte leur offrir la bataille.

On n'a pas de nouvelles plus fraîches sur les mouvements de Mendez-Vigo.

SARRAGOSSE, 23 août. — Don Carlos semble vouloir se rapprocher de notre ville. Le 20, il a fait son entrée à Esterual, et il en est ensuite parti pour Oliete; trois mille hommes seulement l'accompagnaient. On assure qu'il est en ce moment à Belchite.

Les carlistes ont dernièrement levé de lourds impôts à Fuentes.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

La Severine, comme on l'appelle dans son quartier, est une bonne vieille mulâtresse, née esclave à la Martinique, et que sa maîtresse a affranchie en l'amenant à Paris. La Severine a perdu bonne maîtresse, il y a déjà trois années de cela, et la Severine pleure encore tous les jours bonne maîtresse. Celle-ci, en mourant, a légué à son ancienne esclave, devenue son amie, sa fille en bas âge, et Dieu sait avec quel dévouement la Severine a accepté le legs qui lui a été fait. Tout le monde dans le quartier aime la Severine, et celle-ci, en s'habituant depuis long-temps à la bienveillance de tous ses voisins, n'en a eu que plus de peine à supporter les mauvaises plaisanteries, les insultes mêmes des nommés Louis et Ramus.

Un beau jour elle s'est révoltée, son vieux sang a retrouvé la chaleur qui le faisait bouillir sous les tropiques; elle a dit leur fait à ses deux agresseurs, et ceux-ci ont eu le tort de s'en venger en frappant la Severine. La vieille mulâtresse s'est prise à pleurer bien fort: ce que voyant, de bonnes ames lui ont rappelé qu'elle était libre, qu'elle était Française, et que la loi des blancs était pour elle comme pour les autres. Elle a donc fait citer en police correctionnelle Ramus et son camarade Louis.

La Severine s'est faite belle pour venir devant les juges des blancs. Elle a roulé avec soin autour de sa vieille tête, dont la laine a blanchi, le madras des Indes qu'elle a rapporté tout neuf de la Martinique. Depuis long-temps elle pêtillait à sa place et trouve le temps bien long. On voit qu'il s'agit pour elle d'une grande affaire.

Ramus et Louis sont enfin appelés et prennent place sur le banc des prévenus.

La Severine: Moi, bons juges, moi pauvre vieille noire, qui aime bien pauvre petite maîtresse à moi, voyez-vous, bons juges! ces messieurs dire toujours des vilains noms à la pauvre Severine. Toujours des niches, toujours des vilains méchants mots, bons juges, à moi. Les messieurs Ramus et Louis, bons juges, rire toujours, toujours de pauvre Severine. Toujours dire: « Va te blanchir, toi, moricaude! toi, mal blanchie! » Bons juges, voyez-vous, la Severine, peau noire, mais cœur blanc, blanc comme tout, bons juges, le cœur de la pauvre Severine.

M. le président: Ces hommes vous ont battue? La Severine: Oui, beaucoup battue, très-fort sur tête et jambes avec souliers... Pomb! pomb! comme sur tambour de militaire-soldat, bon juge!

M. le président, aux prévenus: Comment avez-vous eu le courage de battre cette pauvre femme?

Ramus: Si je lui ai donné un soufflet, elle a bien su se revancher.

Louis: Qu'est-ce que je lui ai dit à la femme? rien du tout; j'ai plaisanté et elle s'est fâchée. Je demande si c'est un crime correctionnel de dire à une tête comme ça qu'elle a le physique ciré à l'anglaise? C'est à ce déplorable calembour que je me suis exclusivement borné. D'ailleurs je ne lui ai fait aucune voie de fait, c'est un fait.

La Severine: Le Ramus être le plus grand méchant et battre pauvre Severine. Louis moins méchant, bons juges, mais me je croyais aller revoir de suite bonne maîtresse, bons juges, Ramus: Excusez! la négresse ne dit pas qu'elle m'a mordu jusqu'au sang, et on sait si ces sortes de patriotes ont de bonnes dents.

La Severine, avec pétulance: Mordre! mordre! Oui, moi mordre! Vous, Monsieur Ramus, serrer mon cou, voyez-vous, kouak, bons juges! Alors, moi mordre, mordre comme pauvre chien qu'on écrase.

Les témoins cités sont tous unanimes à mettre tous les deux sur le compte des prévenus et à rendre hommage à la douceur habituelle de la Severine.

Le tribunal condamne Ramus à 16 fr., Louis à 5 fr. d'amendes-intérêts. Ils paieront en outre 30 fr. à la plaignante à titre de dommages-intérêts.

La fondation d'une nouvelle société vient de jeter l'émoi dans le monde commercial à Paris. On assure que M. Barbet de Toiles peintes de Jouy, va mettre son établissement en action. Si, comme nous avons lieu de le supposer, cette nouvelle est certaine, nous ne savons pas où s'arrêtera le progrès des sociétés par actions; car la manufacture de Jouy est notoirement l'un des plus vastes établissements industriels de la France et peut-être de l'Europe, et son propriétaire est un des plus riches négociants de la capitale.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 1^{er} septembre 1837. — Quatrième représentation de Mlle Falcon — 1^o FERNAND CORTEZ, grand-opéra. — 2^o Le 2^e acte de GUILLAUME TELL, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 1^{er} septembre 1837. — 1^o GRIGNOLET, vaudeville. — 2^o MATHILDE, vaud. — 3^o RENAUDIN DE CAEN, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

Bourse de Paris du 20 août 1837.

La rente est un peu en baisse; il en est de même de tous les effets. Le 3 p. 0/0 est à 79 20. L'actif est resté à 20 5/4.

Les chemins de fer sont aussi plus bas et offerts. En général, on a fait très-peu d'affaires.

Cinq pour cent	110 55	110 60	110 50	110 55
— fin courant	110 60	110 60	110 50	110 50
Quatre pour cent	101 80			
Trois pour cent	79 20	79 20	79 15	79 15
— fin courant	79 20	79 25	79 5	79 10
Rentes de Naples	96 65	96 90	96 65	96 90
— fin courant	96 80	97	96 80	96 90
Actions de la Banque	2410			
Caisse hypothécaire	795			
Quatre Canaux	1205			
Emprunt d'Haïti	560			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 10.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3957) Lundi quatre septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, commodes, placards, buffet, secrétaire, corps de bibliothèque, pendules, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(3003) A VENDRE. — Terrains propres à recevoir des constructions, divisés par lots de différentes grandeurs et de prix divers, avec ouvertures de murs, situés à la Gare de Vaise.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et chargés de traiter.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

ANNONCES DIVERSES

(3056) A VENDRE. — Un fonds de teinturier en soie, situé aux Brotteaux, place Louis XVI, maison Duprat.

S'adresser à M. Cointet, chaudronnier, rue Port-Charlet, n° 32, ou à M. Sadon, rue Madame, n° 3, aux Brotteaux.

(2979) On demande à acquérir un emploi dans une administration, ou à se placer dans un établissement commercial à Lyon, ou une entreprise quelconque. On y verserait une cinquantaine de mille francs.

S'adresser à M. Oddos, rue Buisson, n° 17, au 1^{er}.

PRONONCIATION ET LITTÉRATURE ANGLAISES

EN DOUZE LEÇONS.

Un littérateur américain se charge d'initier ses élèves à une prononciation parfaite, et aussi de leur donner une entière connaissance des règles brèves de cette langue, en douze leçons, et il ose garantir aux personnes intelligentes un prompt et plein succès.

Le prix chez lui est d'un franc le cachet, et à domicile 1 fr. 50 c.

S'adresser rue Royale, n° 8, à l'entresol, ou au portier. (3054)

(3026) MICHELI, ancien mouleur du docteur Gall, a reçu de Londres une tête phrénologique, dont le crâne divisé permet de voir tous les organes intérieurs à la surface du cerveau; il offre d'en céder quelques copies; il annonce en même temps qu'il continue à mouler sur le vivant, opération qu'il termine en moins de quatre minutes. Sa demeure est sur le cours Bourbon, n° 10, au 2^{me}, à la Guillotière.

(3024) HOTEL DE MARSEILLE, Tenu par J. Martinon, à Perrache.

A l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur sur le Rhône, on trouvera toujours des appartements bien disposés.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)

ÉCOLE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Etoffes de soie,

Dirigée à Lyon par J.-V. JANTET.

M. JANTET, déjà connu par la supériorité de sa méthode d'enseignement, vient de transférer à Lyon, petite rue des Feuillants, n° 4, au 2^e, l'établissement qu'il avait précédemment à la Croix-Rousse, rue Dumenge, n° 15.

S'adresser à son nouveau domicile pour connaître les conditions d'admission de ses élèves tant internes qu'externes, et en traiter avec lui. (2840 bis)

CIMENT ROMAIN DE POUILLY.

Dépôt général à Lyon, chez MM. PLATTARD et PERRET, quai St-Antoine, 31.

Ce ciment est exactement le même que le ciment Laur-daire, découvert en 1825, et dont on fait un grand usage depuis cette époque. La pierre provient du même banc de calaire, et les mêmes galeries qui servent à son extraction sont placées dans la même localité. Il est exploité par MM. DROUHIN et Co, à Pouilly en Auxois (Côte-d'Or), qui en ont établi un dépôt principal quai St-Antoine, 31, chez MM. Plattard et Perret, négociants, qui le vendent aux prix les plus modérés, et qui remettent aux consommateurs qui le désirent des instructions imprimées sur l'emploi du ciment.

Nota. — Le dépôt de Lyon sert à l'approvisionnement des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire. Pour les autres départements du Midi, on doit s'adresser à MM. Drouhin et Co, à Pouilly. (3058)

GUÉRISON DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Sini.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

MALADIES SECRÈTES,

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertran pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)